

*des Princes, &c. Janvier 1739. 27*  
*més est une affaire si critique, qu'on a eu de justes*  
*sujets d'apprehender les troubles qui pourroient en*  
*résulter. Sa Maj. Imp. & Sa Maj. T. Chrét., ont*  
*jugé que pendant qu'on seroit occupé à chercher les*  
*moyens d'accorder les Parties principalement intéressées*  
*dans cette affaire, il seroit nécessaire d'établir quelques*  
*points préliminaires, de concert avec lesdites Parties,*  
*pour les faire servir de fondement à la Négociation*  
*pour un accommodement. Au surplus Sa Maj. Imp.,*  
*loin de vouloir favoriser les prétentions de l'une des*  
*Parties préferablement à celles de l'autre, est con-*  
*stanment résoluë que les droits & les prétentions*  
*respectives par raport à ladite succession, soient recher-*  
*chés & examinés, afin qu'on puisse ensuite prononcer*  
*dans cette affaire d'une maniere conforme aux regles*  
*de la justice, qui conviennent à une Médiation Im-*  
*partiale.*

On voit par cette reponse que la Cour Imperiale ne s'éloigne point de son principe dans l'affaire de la succession de Bergues & de Quilliers, & que les mouvemens inquiets des Puissances Protestantes à cet égard, ne lui donnent pas beaucoup de sollicitude. Il en est de même quant à la Cour de France si étroitement unie touchant cette succession & toute autre affaire avec celle de Vienne; & les Ministres de ces deux Cours à La Haye ne discontinuent cependant pas leurs conférences avec ceux de l'État.

III. Le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, confere aussi fort fréquemment avec les Députés des États Généraux. Vers le milieu de Novembre il remit à ces Députés un Mémoire concernant les differends de commerce en Amérique, servant de suite à celui qu'il leur présenta le 9. Septembre dernier, & dont nous avons raporté le contenu